

## Affaire de la raffinerie

## La grosse arnaque

Suite de Une

Depuis plus d'une semaine, l'approvisionnement du pays en hydrocarbures connaît de graves perturbations. La crise a été particulièrement ressentie à Nouakchott, où durant le dernier week end, de longues files de véhicules se sont formées devant les quelques rares stations qui disposaient encore du produit et qui le vendaient au compte goutte. Au marché noir, le litre d'essence -introuvable depuis plus de deux semaines- est négocié à 500UM. Officiellement, on explique la pénurie par le mauvais temps qui coïncide généralement avec les mois de février et mars et qui empêche les bateaux pétroliers d'accoster au Wharf. L'explication est partiellement fondée, mais insuffisante. La controverse autour de la signature du contrat Tragifura (et ses additifs) pour l'approvisionnement du pays en produits pétroliers n'est pas sans lien avec la crise. Le retard du gouvernement à trancher dans cette affaire, qui divise les membres du Groupement des professionnels du pétrole (GPP), n'est pas de nature à faciliter les choses. Le secteur baigne dans le désordre le plus total, livré à lui-même et miné par les guerres de lobbies qui se disputent le contrôle d'une manne financière de plus en plus importante. La vente et la reprise de la raffinerie de Noudhibou illustre ce désordre. Retour sur cette affaire qui defraie la chronique, ces jours-ci.

## Course contre la montre

Le contrat de cession de la raffinerie fixe le prix de vente et les modalités de paiement. Le groupement Feedco s'engage à payer à l'État mauritanien la somme de 17,5 millions de dollars, sur une période de cinq ans. La première échéance, de cinq millions de dollars, devait être versée juste après la signature du contrat.

Par lettre en date du 16 décembre 2002, Feedco demande les coordonnées du compte bancaire sur lequel le premier versement doit être effectué. La référence du compte lui sera transmise par lettre officielle trois jours plus tard (19 décembre 2002).

Après ce premier échange de courrier, l'affaire -on ne sait pas pour quelle raison?- ne sera évoquée que trois mois après. Par courrier du 18 mars 2003, le groupement évoque certaines difficultés pour s'acquitter du premier versement. A partir de là, l'image du parte-

naire "stratégique", jusque là au dessus de tout soupçon, en prend un sérieux coup. Le 25 mars 2003, le gouvernement mauritanien adresse à Feedco une première mise en demeure, l'enjoignant de verser la première tranche dans un délai de dix jours. Délai qui expire le 4 avril 2003 sans qu'aucun règlement ait été effectué... Cela n'empêche pourtant pas Mauro S.A. (le nouveau visage de feedco, une société de droit mauritanien dont la création est prévue par la convention de concession, et à laquelle l'État participe à hauteur de 20%) d'inonder les départements des Finances et de l'Énergie de lettres réclamant l'accélération du transfert des pouvoirs de la gestion des dépôts de la SOMIR. La tactique de Garbey est, apparemment, simple: barney du temps... et de d'argent, et surtout ne pas déboursier le moindre sou. Le groupement anglo-américain se révèle en fin de compte une petite société écran bénéficiant de l'aide active d'un intermédiaire mauritanien, lui-même soutenu par un influent groupe d'affaires local, capable de forcer toutes les portes de la République officielle. Grâce à l'influence de ce groupe, l'intermédiaire mauritanien a vent d'une proposition que Vitol S.A., un trader genevois bien connu sur le marché pétrolier international, a faite au gouvernement mauritanien, en janvier 2002. Vitol S.A. est intéressée par la reprise du dépôt de la SOMIR, important pour ses affaires en Afrique, et par la possibilité qu'offre les infrastructures de la raffinerie pour le blindage (mélange des produits pétroliers), mais elle n'est pas prête à s'engager dans la réhabilitation des installations de raffinage, selon elle, obsolètes et non rentables. Le gouvernement ne

donne pas suite aux propositions de Vitol S.A., mais curieusement, le dossier "s'égare" entre les mains du fameux intermédiaire. Qui décide de traiter l'affaire pour son propre compte, et prend contact avec Vitol S.A. Ces manières cavalières rassurent très peu la société genevoise, qui oppose une fin de non recevoir à l'intermédiaire. Mais l'homme est accrocheur, et cet échec est loin de l'avoir découragé. Il a alors recours à Feedco (devenu depuis Mauro S.A.) et réussit à l'introduire dans cette bergerie qui a pour nom Mauritanie. Et Mauro S.A. réussit, selon toutes apparences, à convaincre la société genevoise de trading de participer à l'affaire, et lui rétrocède le dépôt d'hydrocarbures de la SOMIR à Vitol. C'est en tout cas ce que semble révéler le virement de cinq millions, effectué, le 10 avril 2003, par la Société Générale (une banque française) au profit du Trésor mauritanien, sur ordre de paiement de Vitol S.A. Genève (voir fac-simulé). Ce virement est présenté comme représentant les frais de couverture de l'assurance contre incendie de "nos installations d'entreposage". Il n'est mentionné nulle part qu'il constitue une tranche du paiement de la raffinerie. Il est donc clair que Feedco a roulé et l'État mauritanien et Vitol S.A.. C'est sans doute à cause de cette totale absence de transparence que la Mauritanie a décidé, après le changement du gouvernement intervenu le 9 juillet 2003, de dénoncer le contrat avec Mauro S.A.

## Simplement une arnaque

Le 13 août 2003, le nouveau ministre des Finances, Mahfoudh Ould

Mohamed Aly, a adressé une lettre aux "représentants du groupement des entreprises Feedco" pour leur annoncer sa décision de "résilier la convention de concession et le contrat de cession signés le 26 novembre 2002 entre l'État mauritanien et le groupement Feedco". N'ayant rien à perdre et s'appuyant sur une clause de la convention qui exclut toute résiliation du contrat avant 36 mois, Feedco a exigé la restitution des cinq millions de dollars en plus des dommages et intérêts qu'elle a fixé à 1,8 millions de dollars. La Mauritanie, après quelques rounds de négociations aurait trouvé un compromis avec son partenaire indélicat.

Contrairement à des rumeurs persistantes, il semble aujourd'hui certain que Feedco n'a pas distribué de commissions pour la simple raison que l'entreprise fictive n'avait rien à distribuer. Mais cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas bénéficié de complot dans le gouvernement... En fait, c'est dans l'opération de vente de la raffinerie que tous les espoirs de dessous de table et de bakchich avaient été placés. Le seul fait que la primature ait été amplifiée de toutes les correspondances envoyées par Christian Barbey au ministre des Finances et à celui de l'Énergie en dit long sur les pratiques opaques, aux échelons les plus élevés de l'Etat. Le gouvernement a le devoir de mener une enquête pour déterminer les responsabilités. Et sanctionner ceux qui vendent le pays à l'encan.

BEN ABDELLA

## L'affaire MDRE

## Bâ Bocar Soulé va-t-il démissionner?

Trois semaines après son éclatement, l'affaire dite du MDRE suscite encore des débats au sein de l'opinion publique, et repose, à nouveau, la question de l'absence de la conscience morale chez nos leaders politiques. Au lieu d'envisager de démissionner (à l'instar de ce qui se passe sous d'autres cieux) parce qu'ils sont impliqués, à tort ou à raison, dans des scandales financiers de ce genre, nos politiques adoptent le profil bas, s'ils ne cherchent pas à s'attacher les services de quelques agents opérants dans tous les milieux y compris la presse, pour se disculper. Mais y a-t-il moyen plus approprié que de démissionner pour pouvoir se défendre devant les tribunaux? Seul le blanchiment attesté par ceux-ci peut constituer une caution auprès de l'opinion, et garantir la crédibilité de son auteur. Il y a 3 ans, un ministre mauritanien de la communication, sous le mandat de Alpha Oumar Konaré, démissionnait. Une démission consécutive à son implication dans un scandale d'attribution de terrains; qui remonte à la période où elle était ministre de l'Urbanisme. Quelques mois plus tard, Madame la ministre

était blanchie par les tribunaux de son pays. Aujourd'hui elle bénéficie d'une grande admiration de la part des concitoyens. Et a été rappelée par le président Toumani Touré dans son gouvernement. Pour l'actuel ministre de l'Équipement et des transports, l'analyse ne prend pas les mêmes orientations. Pour Bâ Bocar Soulé, il faut qu'un journaliste soit venu pour dénoncer une malversation. Cela peut aisément se comprendre de la part de quelqu'un qui est loin d'être à sa première sommation de la part de la Cour des Comptes. En 1997 déjà, alors à la tête de la Ferme de M'pourié, l'homme s'était fait siennes des propriétés de la ferme (argent et engins agricoles compris). Et cela fait 7 ans qu'il traîne une mise en demeure de la Cour des Comptes; une Cour qui court le risque de se perdre chaque fois qu'elle s'aventure dans sa zone d'opération. Mais le tableau d'affichage du ministre montre déjà beaucoup de points rouges, symboles d'échecs et de maladrotes accumulés en si peu de temps. Au mois d'octobre dernier, l'homme avait conduit (maladroitement) une opération de prise de contact entre le président Ould Taya et cer-

taines personnes présentées comme des représentants des réfugiés Mauritanians au Sénégal. L'opération fut un échec cuisant, tout comme le fut celle de Bruxelles, destinée à ramener à des sentiments meilleurs les dissidents négro-Mauritanians en Europe. A cela vient s'ajouter le score honorable obtenu par le candidat Mohamed Khouna Ould Haïdalla lors de la dernière présidentielle au Brakna et au Gorgol, régions que Soulé considérait comme acquises. Une percée qui n'a pu être limitée que par l'intervention de certains leaders locaux qu'il n'a pas à en faire des ennemis. Une situation qui a conduit l'actuel ministre à entreprendre des initiatives politiques dans tous les sens et en même temps. Initiatives qui se sont soldées par des échecs, qui conduisent les observateurs de la scène politique nationale à le donner pour partant. Mais saura-t-il les devancer en démissionnant pour répondre de ses responsabilités dans l'affaire du MDRE, ou continuera-t-il à se barricader derrière sa "bonne volonté"?

HAÏBA.S

## Un partenaire fictif

Après le départ des Algériens qui exploitaient la raffinerie de